
1 Introduction

2 Analyse des dangers : vp1biomerieux20120

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 hydroxyde de potassium; potasse caustique

2.5.2 caustique

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit vp1biomerieux20120
-------	--

Company	bioMérieux Benelux s.a.
---------	-------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **vp1biomerieux20120**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : vp1biomerieux20120

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **vp1biomerieux20120**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	liquide
Forme	-
pH	14
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2024-01-11

La FDS date du 2024-01-11. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **P403** Stocker dans un endroit bien ventilé.

Transport :

- ADR : classe 8
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : classe 8
- IATA : classe 8
- UN : UN1814

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. • Laver abondamment la zone touchée avec de l'eau et du savon. • En cas de brûlure chimique, consulter un médecin. • En cas de contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. • Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

eyes : • Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. • Enlever les lentilles de contact si possible. • Continuer à rincer. • Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

ingestion : • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. • Rincer la bouche. • Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. • NE PAS faire vomir. • En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

inhalation : • Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 hydroxyde de potassium; potasse caustique

Identification

- N° CAS : 1310-58-3
- N° EINECS : None

Concentration :from 40.0 to 50.0

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (mg/m ³) : 2.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAvril 2022**Fiche n°35 - Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses**Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.**En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEPMesurage

Incendie - Explosion[5, 6]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

2.5.2 caustique

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 215-181-3

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants de protection en nitrile
Yeux	- Lunettes de sécurité à écrans latéraux
Peau	- Gants en nitrile
Système respiratoire	- Masques respiratoires appropriés et agréés
Corps	-

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Température de stockage : entre +2 °C et +8 °C. - Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. - Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.